COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

CONSEIL DE VILLE DE BROSSARD DE MAI

Décisions importantes pour les citoyens

Brossard, 18 mai 2022 – Lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 17 mai, les élus ont procédé à l'octroi de contrats variés et à l'adoption de diverses résolutions qui permettront, notamment, de franchir un jalon concret dans le grand projet d'aménagement du Bioparc, l'octroi de contrat pour réaliser la phase 2 du Grand parc urbain et l'acceptation du projet de planification des besoins d'espaces (PPBE) 2021 du CSSMV. Voici un résumé de ces décisions.

Bioparc : dépôt de règlement en vue des travaux au Centre de plein air

Le grand projet de Bioparc a franchi un nouveau jalon hier soir avec le dépôt du projet de règlement REG-452 intitulé « Règlement ordonnant des travaux d'aménagement pour le Centre de plein air » et décrétant une dépense et un emprunt de 5 751 623 $.

Le règlement REG-452, qui a pour but de décréter des travaux d'aménagement de la phase 1 pour 2022-2023 et de la phase 2 pour 2024, pour le programme de construction du Centre de plein air, ainsi qu'un mandat de conception, plans et devis pour l'aménagement de l'aire d'accueil (phase à venir), doit être adopté à une séance ultérieure.

Au final, le site comprendra quatre sentiers et une aire d'accueil, incluant un chalet d'accueil. Les phases 1 et 2 incluent la conception des tracés de sentiers, l'élaboration des plans et devis, le dépôt de demandes d'autorisation ministérielle, ainsi que les travaux de construction des sentiers.

Le mandat de conception, plans et devis pour l'aménagement de l'aire d'accueil permettra de planifier la phase ultérieure qui inclura un chalet et l'aménagement du site d'accueil (espaces récréatifs et stationnement).

Les travaux des constructions des phases ultérieures nécessiteront un futur financement.

« Le dépôt du projet de règlement marque une étape concrète dans la réalisation de ce grand projet qui viendra aménager quelque 600 hectares pour le plus grand bénéfice de nos citoyennes et citoyens. C'est un projet à vocation récréative, mais surtout axé sur la préservation de la grande richesse naturelle du Bois de Brossard », a expliqué la mairesse, Doreen Assaad.

Grand parc urbain : départ de la phase 2

Le conseil municipal a donné le coup d'envoi de la phase 2 d'aménagement du Grand parc urbain en accordant l'octroi du contrat SP-22-1513 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 3 950 561,13 $, taxes incluses.

Cette phase se situe au cœur du parc, soit à proximité du chalet d'accueil et de l'école Marcelle-Gauvreau. Les travaux incluent également une bonification (ajout d'aérateurs et plantation) des trois étangs situés dans le secteur Ouest – Lapinière.

Les travaux de construction comprennent aussi des aires de jeux pour les enfants (18 mois à 5 ans et 5 à12 ans), une aire de jeux d'eau, un pavillon éclairé de 215 mètres^2, une halte-vélos, des sentiers piétonniers et une piste cyclable, ainsi que du mobilier urbain et la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces.

« Au nom du conseil, je suis ravie que nous puissions débuter la réalisation de cette nouvelle phase importante du projet qui sera très visible dans le secteur central (accueil). À terme, le Grand parc urbain sera un atout incontestable pour la qualité de vie des résidents du secteur C mais aussi un attrait indéniable pour toute la population », a souligné la mairesse.

La Ville accepte le projet de planification des besoins d'espace (PPBE) 2021 du Centre de services scolaires de Marie-Victorin (CSSMV)

À la suite du dépôt d'un avis défavorable du PPBE 2021 du CSSMV, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 mars dernier, ce dernier s'est engagé à optimiser l'utilisation de ses terrains, notamment en favorisant l'implantation de la nouvelle école primaire du secteur R en grande majorité sur un terrain déjà possédé par le CSSMV. De plus, pour 2022, le CSSMV s'est engagé à réaliser une planification à long terme qui répond aux attentes de la Ville et à optimiser l'utilisation de ses terrains pour les besoins à long terme à combler.

Dans ce contexte, le PPBE a été jugé acceptable pour 2021. Toutefois, des échanges se poursuivront avec le CSSMV pour assurer que la planification 2022 réponde aux attentes de la Ville, afin de mesurer l'ensemble des implications de cette planification pour son territoire, incluant les coûts associés aux établissements projetés.

« Je suis satisfaite que les discussions aient repris avec Centre de services de Marie-Victorin et que les parties travaillent de concert afin de trouver les meilleures solutions d'aménagement pour tous et ce, à un coût réaliste pour les contribuables brossardois », a ajouté Mme Assaad.

Pour rester branché sur le conseil

Chaque séance du conseil municipal est diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Brossard et sur **brossard.ca/conseil**. Le procès-verbal de la dernière séance sera disponible sur cette page au cours des prochains jours.

– 30 –

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5 Tél.: 450 923-6311
brossard.ca